

SECTION ATHLÈTE

Le code de conduite de Virtuose Centre Acrobatique énonce clairement les règles à respecter par l'athlète, ainsi que les mesures disciplinaires en cas de non-respect de celles-ci, afin que chacun bénéficie des meilleurs services et puisse développer son plein potentiel dans un environnement respectueux, stimulant et sécuritaire.

HORAIRE

- Respecter l'horaire d'entraînement tel que défini lors de l'inscription ou tel que précisé par l'entraîneur. Être ponctuel et aviser l'entraîneur en cas de retard ou d'absence. D'abord, et si possible, communiquer directement avec l'entraîneur, ou sinon laisser un message au bureau de l'administration: **450-672-9696**;
- Participer aux compétitions, activités et entraînements complémentaires, déterminés par les entraîneurs et qui sont considérés obligatoires;
- Aviser l'entraîneur, dans les plus brefs délais, de toute situation pertinente susceptible d'affecter l'entraînement (maladie, blessure, médication ou autres situations);
- Demander l'autorisation de l'entraîneur pour tout besoin spécifique (récupération scolaire sur les heures d'entraînement; traitement de glace; "taping"; etc.) dans un délai raisonnable.

TENUE VESTIMENTAIRE

- Porter une tenue appropriée à l'entraînement (voir fiche de tenue vestimentaire);
- Il est interdit de porter l'uniforme de compétition lors des entraînements;
- Porter fièrement le maillot et le survêtement du club lors des événements officiels sanctionnés par Virtuose Centre Acrobatique et les fédérations affiliées;
- Ne porter aucun bijou lors de l'entraînement, des compétitions et des démonstrations;
- Les athlètes doivent avoir les cheveux bien attachés, et ce, pour chaque entraînement. Si la queue de cheval dépasse les lobes d'oreilles, les cheveux doivent être attachés en chignon. Aucun cheveu dans le visage ne sera toléré.
- Ne porter aucune chaussure dans le gymnase;
- Apporter des chaussures de course lors de la période estivale qui est de mai à octobre.

SALLE DE MUSCULATION

- Porter des souliers de sport en tout temps;
- Apporter votre serviette;
- Replacer votre matériel après usage;
- Garder la salle propre en tout temps.

ÉQUIPEMENT

- S'assurer de la propreté des casiers que le club met à disposition, ainsi que des vestiaires;
- Garder le vestiaire et les toilettes propres et s'assurer de ne pas conserver de nourriture périssable dans les casiers;
- Participer activement à la mise en place, à l'installation et au rangement du matériel avant et après chaque séance d'entraînement et conserver les lieux propres et en bon état;
- Respecter le matériel et les appareils d'entraînement dans le gymnase;
- Respecter les directives générales et les consignes de sécurité émises par les entraîneurs et Virtuose Centre Acrobatique;
- S'assurer de la supervision de l'entraîneur lors de l'utilisation des appareils;
- S'assurer de l'autorisation et de la supervision de mon entraîneur avant de faire, seul, un mouvement complexe non maîtrisé, et ce, par mesure de sécurité et pour éviter les blessures.

RÈGLES DE CONDUITE

- S'abstenir de mâcher de la gomme lors de l'entraînement, des compétitions et des démonstrations;

- S'abstenir d'apporter son téléphone cellulaire sur le plateau d'entraînement;
- Adopter un comportement exemplaire ainsi qu'un langage approprié en tout temps envers tous les intervenants (entraîneurs, autres gymnastes, parents, juges, organisateurs, etc.), lors des entraînements, des compétitions et des démonstrations et s'assurer de représenter fièrement Virtuose Centre Acrobatique;
- Donner son maximum à chaque entraînement et adopter une attitude positive;
- Avoir une bonne hygiène de vie, s'assurer d'avoir le nombre d'heures de sommeil nécessaire à chaque nuit, m'alimenter sainement et de ne pas consommer de psychotropes (drogues, alcool, tabac, etc.);
- Garder un bon esprit d'équipe et encourager les autres gymnastes.

SECTION PARENT

Afin de faciliter et de maximiser l'entraînement et le développement gymnique de son enfant, le parent doit prendre connaissance et respecter les règles suivantes en s'engageant à:

- S'assurer de la ponctualité de son enfant lors des entraînements, des compétitions et des démonstrations;
- Ne pas intervenir pendant l'entraînement et dans le champ des connaissances et des responsabilités réservées à l'entraîneur;
- Apporter son soutien à l'entraîneur face aux buts et aux objectifs convenus ensemble au début de l'année gymnique à l'égard du développement de son enfant;
- Reconnaître qu'une évaluation critique des efforts accomplis constitue un élément essentiel du travail de l'entraîneur;
- Rester à jour de l'évolution et des événements auxquels son enfant doit participer;
- Accepter que la poursuite de l'excellence exige beaucoup de travail, d'autodiscipline, d'esprit sportif et d'entraide parmi tous les membres de Virtuose Centre Acrobatique, y compris les parents d'athlètes et qu'elle exige aussi un dévouement et un engagement de tous les instants.

ESPACES COMMUNS

- Reconnaître que sa présence à la mezzanine du gymnase est un privilège;
- Garder l'espace mezzanine propre, et y poursuivre des activités discrètes afin de conserver la quiétude des lieux dans le but de ne pas distraire les gymnastes à l'entraînement;
- Le parent doit demeurer dans l'espace désigné en tout temps;
- L'accès au gymnase est interdit;
- L'accès à la salle de musculation est interdit.

BÂTIMENT

- Suivre les directives de déplacement du bâtiment;
- Retirer ses chaussures ou bottes en bas des escaliers à l'hiver ou lors de pluie;
- L'administration est disponible sur rendez-vous seulement, écrire un courriel à la direction au direction@virtuosecentreacrobatique.ca.

ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

- Dialoguer avec les autres membres du club de gymnastique de manière courtoise et respectueuse;
- Encourager son enfant à respecter son entraîneur et les décisions de celui-ci, ses coéquipiers ou toute autre personne et ce en tout temps;
- Reconnaître la nécessité de s'abstenir de remettre en cause le jugement des officiels (juges) lors des compétitions afin de ne pas saper leur autorité;
- Éviter tout commentaire irréfléchi à l'endroit d'un entraîneur, susceptible de diminuer la capacité de ce dernier de jouer adéquatement son rôle auprès des athlètes;
- Communiquer avec les entraîneurs par courriel pour toute information, problème ou pour demander un rendez-vous;
- Adopter un comportement exemplaire ainsi qu'un langage approprié en tout temps envers tous les intervenants (entraîneurs, gymnastes, parents, juges, organisateurs, etc.), lors des entraînements, des compétitions et des démonstrations et s'assurer de représenter fièrement Virtuose Centre Acrobatique;
- Prendre connaissance de la [politique en matière de protection de l'intégrité](#).

MESURES DISCIPLINAIRES

- 1^{er} avertissement : Un avertissement verbal sera donné à l'enfant par le moniteur et le parent sera avisé.
- 2^e avertissement : Une rencontre entre l'enfant et le moniteur et le parent sera avisé.
- 3^e avertissement : Une rencontre entre la coordonnatrice et l'enfant, le parent sera avisé.
- 4^e avertissement : Un avis écrit donné par la coordonnatrice et un appel aux parents sera effectué.
- 5^e avertissement : L'expulsion du camp s'il n'y a toujours pas de changement et ce pour un temps indéterminé. Aucun remboursement ne pourra être effectué dans ce cas.

AUTRES

- Il est de la responsabilité du parent de nous transmettre tout changement à la condition médicale de l'enfant.
- Je consens à ce que l'organisme Virtuose partage des informations telle que l'âge de mon enfant, sur demande, à la Ville de Longueuil à des fins statistiques.

J'ai lu et compris le code de vie de Virtuose Centre Acrobatique

NOM DE L'ATHLÈTE

SIGNATURE DU PARENT